



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 05 décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adopté, par résolution, le premier projet de « **règlement numéro 2022-298 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'agrandir la zone RD-1 à même une partie des zones R-24 et R-25 et de créer la zone R-26 à même une partie de la zone RD-5** ».

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 09 janvier 2023 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le premier projet de règlement vise à :

- Agrandir la zone RD-1 à même une partie des zones R-24 et R-25;
- Créer la zone R-26 à même une partie de la zone RD-5.

Que le projet de règlement vise la concordance au règlement modifiant le plan d'urbanisme visant le transfert de zones d'aménagement prioritaires (*partie des zones R-24 et R-25*) et d'aménagement différées (*partie de la zone Rd-5*). Ce transfert de zones prioritaires d'aménagement en zones d'aménagement différées et vice versa d'une superficie égale d'environ 2,7 hectares permettra le développement d'un secteur auparavant mis en réserve (zone différée) et par le fait même limitera le développement d'un secteur qui est jugé moins prioritaire.

- Les zones Rd-1, R-24 et R-25 se situent à l'ouest du Jardin des sages.
- La zone RD-5 se situe au nord-est de la rue Therrien.

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 14 décembre 2022.


Sylvie Champagne
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2022-298 Assemblée consultation